



Bernard Lugan

OSONS DIRE LA VÉRITÉ À L'AFRIQUE

éditions du
ROCHER

Osons dire la vérité à l'Afrique

**Collection dirigée par
Daniel Hervouët**

Tous droits de traduction,
d'adaptation et de reproduction
réservés pour tous pays.

© 2015, Groupe Artège
Éditions du Rocher
28, rue Comte Félix Gastaldi - BP 521
98015 Monaco

www.editionsdurocher.fr

ISBN : 978-2-26807-740-6

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

dynamiques». Voilà donc la preuve que le continent s'est mis à bouger. Certes, mais en 2013, donc en pleine crise, 538 100 sociétés furent créées en France (550 000 en 2012). Le ratio est donc clair, avec 66 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2014, en pleine crise, la France a créé 1/5 d'entreprises de plus que l'Afrique avec 1,1 milliard d'habitants.

2. Nicolas Baverez écrit que l'Afrique devient attractive pour les capitaux internationaux «comme le prouve l'accueil de plus de 50 milliards de dollars²⁴ d'investissements étrangers directs (IED) en 2013 ».

Là encore, le chiffre en lui-même est impressionnant, mais si nous le comparons aux volumes mondiaux d'IED, il prend une autre signification. Prenons donc les mêmes chiffres que ceux choisis par Nicolas Baverez, à savoir ceux de l'année 2012 durant laquelle l'Afrique bénéficia de 50 milliards de dollars d'IED.

En 2012, l'ensemble des IED mondiaux fut de 1 351 milliards de dollars, ce qui fait que l'Afrique, avec 50 milliards de dollars pour 1,1 milliard d'habitants, n'a reçu que 3,7 % de tout le volume mondial d'IED (Cnuced, 2013 : 3) soit à peine plus que la « petite » Suisse qui, avec ses 8 millions d'habitants, se situait au neuvième rang des pays bénéficiaires d'IED avec 44 milliards de dollars (Cnuced, 2013 :5).

Conclusion : l'Afrique ne compte toujours pas pour les investisseurs.

De plus, cette part minime d'IED à destination de l'Afrique présente deux caractéristiques essentielles :

1. Ils sont concentrés sur les 5 pays de l'Afrique du Nord, ce qui fait que les 45 pays sud-sahariens en sont exclus, à l'exception de l'Afrique du Sud, du Nigeria et de l'Angola.

2. Au sud du Sahara, les IED concernent à plus de 90 % les seuls hydrocarbures et le secteur minier. Or, comme cela a déjà été dit, ces secteurs ne sont pas créateurs d'emplois (cabinet McKinsey 2011).

La méthode de Nicolas Baverez repose sur une analyse uniquement économique quand il convient, si l'on veut approcher concrètement l'Afrique, de nous intéresser d'abord au politique et au social. Nous sommes là au cœur même des errements de ceux qui parlent de ce continent sans le connaître autrement qu'à travers des courbes et des statistiques.

Prenons l'exemple des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) qui va nous permettre de mesurer l'ampleur du mensonge fait à l'Afrique. En 2000, les OMD adoptés dans l'enthousiasme par 189 États avaient pour but essentiel la diminution de moitié de la pauvreté pour 2015²⁵. Il fut alors acté que le recul de cette dernière ne pouvait se faire qu'avec un taux d'investissement moyen (TIM) de 25 % minimum et qu'elle ne pouvait reculer sans un minimum de croissance annuelle de 7 % soutenue, c'est-à-dire durant plusieurs années. Or, cet ambitieux programme ne s'est pas concrétisé car ses objectifs n'ont pas été atteints. En effet :

1. De 2000 – 2014, le TIM s'est situé aux environs de 18 % (Cnuced, juin 2014), donc loin du minimum nécessaire.

2. En 2013, les critères des OMD, soit 7 % de croissance minimum sur plusieurs années, n'avaient été atteints que par 10 pays sur 52 (*Rapport Economique sur l'Afrique pour l'année 2013*, rédigé par la Commission économique de l'Afrique (ONU) et l'Union africaine -en ligne).

Rappelons aux partisans de la méthode Coué que 10 pays sur 52, ne représentent qu'1/5^e de l'Afrique et non tout le continent. De plus, ces dix pays ne sont pas sortis du sous-développement et ils ne sont pas devenus des « relais de croissance ».

Deux catégories doivent en effet être distinguées parmi ces dix pays²⁶.

1. Les pays ayant atteint les OMD mais dont les économies demeurent fragiles et artificielles en raison de problèmes politiques.

Huit pays sur dix sont concernés, la Libye, le Rwanda, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, l'Ethiopie, la Sierra Leone, le Mozambique et le Malawi.

- En 2014, la Libye était en plein chaos et l'État central n'y existait plus. Le pouvoir était émietté et aux mains de chefs de guerre tribaux, religieux ou mafieux. Dans ces conditions, il est légitime de se demander sur quels critères autres que postulés ou idéologiques, les experts du FMI ont pu, en 2013, annoncer une croissance de 7 %.

- Le Rwanda a eu en 2013 un taux de croissance de plus de 7 %, un résultat artificiel car environ 50 % du budget provient de dons et près de 50 % du pillage des ressources minières du Kivu et de l'est de la RDC. Que les dons cessent et que l'armée rwandaise ou ses supplétifs locaux se retirent effectivement du Kivu et le pays qui est enclavé et surpeuplé connaîtra de sérieux problèmes politiques, ethniques et économiques.

- La Côte d'Ivoire a eu en 2013 un taux de croissance de 7 %, mais le pays partait de rien, tout y était à reconstruire après

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

populations sont sous assistance. Le taux d'urbanisation de l'Afrique ne cesse en effet d'augmenter. De 40 % en 2013, il passera à plus de 60 % en 2050. L'Afrique sera alors un continent urbain et un univers de bidonvilles constituant autant de pôles de pauvreté et de violence, dans lesquels tenteront de survivre entre 300 et 500 millions de citoyens supplémentaires. Toutes les politiques de développement suivies depuis des décennies seront alors réduites à néant.

La pauvreté est également une conséquence du chômage qui augmente d'abord en raison de l'accroissement de la population, les demandeurs d'emploi étant, année après année, de plus en plus nombreux, alors que la demande de main-d'œuvre stagne. Le chômage des diplômés, qui est de 27 % chez les diplômés du secondaire et de 11 % chez ceux de l'université ³⁴, est particulièrement inquiétant pour la stabilité régionale.

Une suréducation dévastatrice

L'on ment à l'Afrique en la poussant sur la voie, non de la scolarisation, mais de la surscolarisation. Résultat : partout sur le continent, le niveau d'instruction a progressé plus vite que les emplois, ce qui a un double effet dévastateur : le chômage des diplômés et l'exode rural.

Entre 1999 et 2009, le nombre des diplômés africains a plus que triplé, passant de 1,6 million à 4,9 millions et les projections sont de 9,6 millions en 2020 puis de 13 millions en 2030 (Organisation internationale du travail, janvier 2014). Il y a donc clairement inadéquation entre les besoins et la formation.

La politique de scolarisation doit donc être revue en profondeur car les technocrates de l'ONU mentent à

l'Afrique quand ils se félicitent de constater que dans la décennie 2000, en Afrique sud saharienne le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 71 – 74 % et de 91 – 96 % en Afrique du Nord et qu'en 2015, ces taux pourraient être de 100 % (REA, 2010 : 8).

Ces chiffres sont en réalité destructeurs du corps social africain. En effet, à quoi bon éduquer -ou plutôt suréduquer- des générations entières selon le modèle et les normes européennes pour, au bout du compte fabriquer des déclassés, des aigris ou des émigrés ?

Cette inadéquation a bien été mise en évidence par Dramane Haidara de l'Organisation internationale du travail en une simple phrase qui résume toute la question : « Les économies africaines sont à 80 % rurales et pourtant il n'y a pas un seul lycée agricole digne de ce nom en Afrique ».

Les mensonges de l'APD (Aide pour le Développement)

L'APD a échoué dans deux grands domaines, celui de la lutte contre la pauvreté et celui de la résorption du chômage. Et pourtant, de 1960 à aujourd'hui, le continent africain a reçu près de 2000 milliards de dollars au titre de l'APD³⁵, soit en moyenne 35 milliards de dollars par an, sans compter les aides privées et les importantes annulations de dettes dont on ne parle quasiment jamais³⁶.

En 40 ans, et en dollars constants, l'APD à l'Afrique a plus que quintuplé et entre 1960 et 2010, le continent a reçu près de vingt fois plus que l'Europe avec le plan Marshall. Or, cette aide au développement (APD) qui n'a guère eu de résultats a

littéralement infantilisé les Africains en les déresponsabilisant. Aujourd'hui, l'APD représente ainsi plus de 10 % du RNB (revenu national brut) de 28 pays et plus de 20 % du RNB de 10 autres : Burundi, Erythrée, Guinée-Bissau, Liberia, Malawi, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sierra Leone.

En plus d'être largement inutile, cette aide qui enferme l'Afrique dans la dépendance n'est pas éternelle. La crise économique a ainsi fait que certains donateurs ont réduit leur enveloppe et les autres, compte tenu du climat économique, doivent désormais tenir compte de leurs opinions publiques et adopter des contraintes budgétaires plus strictes. Les Africains ne peuvent donc plus se comporter comme si, et pour l'éternité, ils allaient continuer à recevoir la manne tombée du ciel européen.

Toute la politique d'aide doit donc être repensée afin de lui donner un objectif prioritaire qui est la création à court terme d'emplois. Aucun projet ne devrait ainsi plus être financé s'il ne prévoit pas de nombreuses créations d'emploi. Devraient donc être privilégiés ceux qui nécessitent de la main-d'œuvre comme les grands chantiers routiers ou les barrages, même au prix de déficits financiers. Mais il faudrait pour cela que les pays africains cessent de se plier au diktat d'équilibre budgétaire imposé par le FMI ou la Banque mondiale.

En définitive, l'aide à l'Afrique a échoué parce qu'elle ne s'est pas attaquée aux causes profondes du mal. Les principales crises africaines sont en effet structurelles et elles ont une origine historique, politique et culturelle. Leur approche étant d'abord économique, elles n'ont donc aucune chance d'être traitées. Leur résolution ne se fera en effet pas par l'augmentation de la politique d'aide dont les résultats sont nuls ainsi que nous venons de voir, mais par la prise en compte des

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

largement ses importations de brut en provenance d'Afrique, nouveauté qui bouleversa la géopolitique pétrolière africaine car un très important acheteur se retirait du marché. Entre les mois de juillet et de septembre 2014, le Nigeria n'exporta ainsi quasiment plus d'or noir vers un client d'outre-Atlantique qui lui avait longtemps acheté jusqu'à 40 % de sa production. De même, alors que les États-Unis se réservaient auparavant jusqu'à 40 % des exportations pétrolières de l'Angola, leur part dans le pays ne fut plus que de 20 % en 2014 avec des prévisions de 5 % dans les années à venir.

3. Les pays africains producteurs de pétrole qui s'étaient majoritairement tournés vers les États-Unis, dont le Nigeria, la Guinée équatoriale et l'Angola, se sont donc orientés vers de nouveaux clients. Les puissances asiatiques ont pris le relais, mais en position de force pour renégocier les prix. L'Angola est ainsi devenu aujourd'hui le deuxième fournisseur de la Chine après l'Arabie en lui vendant 40 % de son brut, ce qui était auparavant la part des États-Unis⁴⁹.

Quel est donc l'avenir pétrolier du continent africain qui détient environ 8 % des réserves mondiales connues à ce jour⁵⁰ ? Le pétrole peut-il toujours être considéré comme le « joker » économique du continent ? Deux éléments doivent être pris en compte :

1. Si le baril se maintenait à un cours inférieur au seuil de rentabilité, les compagnies pétrolières n'investiraient plus que dans les gisements les plus rentables.

2. La baisse des cours décourage les prospections, notamment les plus prometteuses, mais également les plus coûteuses, à savoir celles à très grande profondeur maritime.

Les conséquences de cette situation nouvelle pourraient être

dramatiques pour les anciens producteurs dont les champs arrivent à épuisement et qui comptaient sur de nouvelles découvertes pour relancer leur production.

Prenons l'exemple de quatre des dix pays composant la CEEAC (Communauté Economique des États de l'Afrique centrale), à savoir le Cameroun, le Congo-Brazzaville, le Gabon et la Guinée équatoriale :

- Le Cameroun qui produisait 185 000 b/j en 1985 n'en produisait plus que 63 000 b/j en 2012.

- Le Gabon qui, à son pic de production en 1997, produisait 370 000 b/j a vu ce chiffre tomber à 240 000 b/j en 2012.

- La Guinée équatoriale est passée de 365 000 b/j en 2004 – 283 000 b/j en 2012.

- Le Congo Brazzaville connaît des hausses et des baisses, sa production moyenne s'établissant autour de 290 000 b/j.

Or :

- Au Congo Brazzaville, le pétrole représente 67,2 % du PIB, plus de 90 % des exportations et 79 % des recettes publiques (Banque mondiale 2013). De grands espoirs résidaient dans la mise en service, en 2015-2016, de nouveaux puits en *offshore* profond. Quant au gaz, d'importantes découvertes ont été faites, mais avec de difficiles conditions d'exploitation nécessitant de gros investissements. Avec les cours actuels, ces gisements sont-ils encore rentables ?

- Au Gabon, le pétrole représente 45 % du PIB, plus de 90 % des exportations et environ 60 % des recettes budgétaires. Afin de rétablir un haut niveau de production, le pays comptait sur des découvertes prometteuses en *offshore* profond et très profond. Or, là encore, la baisse des cours du pétrole ne rend plus rentables de tels gisements.

- La Guinée équatoriale tire 76 % de son PIB et 99 % de ses exportations du pétrole. Or, pour enrayer la chute de production ou simplement pour la maintenir à son niveau actuel, de forts investissements sont nécessaires. D'importantes découvertes gazières ont été faites qui représentent potentiellement 50 % de la future production d'hydrocarbures et qui pourraient permettre au pays de ne pas sombrer. Le problème est une fois de plus de savoir quel est leur seuil de rentabilité.

- En dépit de la baisse de production, le Cameroun est mieux armé que ses voisins, car le pétrole y représente moins de 10 % du PIB (7 % en 2011) mais environ 30 % des recettes budgétaires, pourcentage qui s'explique car y sont intégrées les recettes du transit du pipeline de Kribi. Ces dernières se sont élevées à 305 millions d'euros grâce aux droits de transit qui sont passés de 0,30 euro à 0,94 euro au mois d'octobre 2013. Ceci explique pourquoi, en dépit de sa faible production nationale, le pétrole constitue 47 % des exportations du Cameroun⁵¹.

Fin 2014, avec la baisse des cours doublée d'une abondance sur le marché, la question se posa de savoir qui, en dehors de l'Asie, avait vraiment besoin du pétrole africain. Afin de bien poser le problème, examinons la composition des importations de pétrole de l'Union européenne :

En 2013, la totalité de l'Afrique a fourni à l'UE 23,7 % de toutes ses importations en pétrole ainsi réparties⁵²:

Nigeria : 7,83 % des 23,7 %

Libye : 5,39 %

Algérie : 3,86 %

Angola : 2,64 %

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

résistance à la colonisation dont elles tirent à la fois leur légitimité et leur rente de situation. Les nombreuses associations d'ayants-droit auto proclamés acteurs ou héritiers de la « guerre de libération », dont les *Moudjahidines* ou les *Enfants de martyrs* bloquent la jeunesse sur des schémas obsolètes. 20 % du budget de l'État est alloué au clientélisme. Un exemple : avec 6 % de toutes les dotations ministérielles, le budget du ministère des Anciens combattants est supérieur à ceux de l'Agriculture (5 %) et de la Justice (2 %).

Aux tensions sociales s'ajoutent les problèmes ethniques qui prennent de plus en plus d'ampleur dans la région du Mزاب entre Mozabites et Arabes, cependant qu'au mois d'octobre 2014, les Touareg menacèrent de « monter à Alger » pour assiéger la Présidence si leurs revendications n'étaient pas acceptées. Le pays est également fracturé entre idéologie arabiste et berbérisme. Les Kabyles n'ont ainsi pas renoncé à lutter contre l'arabisation forcée qu'ils subissent depuis 1962, certains allant même jusqu'à parler de politique d'effacement de l'identité berbère.

Au point de vue religieux, même si les *Frères musulmans* ont subi une cinglante défaite lors des élections municipales et législatives de 2012, l'islamisme politique constitue encore une force très puissante. De plus, il importe de ne pas perdre de vue que l'Algérie fut le creuset dans lequel naquirent les groupes jihadistes, dont le pouvoir de nuisance est toujours réel comme l'ont montré la prise d'otages sur le site gazier d'In Amenas au mois de janvier 2013 et le meurtre d'un touriste français au mois de septembre 2014. Selon la police, des groupes terroristes existent dans une vingtaine de wilayas.

Depuis l'indépendance, la manne pétrolière a permis à l'État de subventionner (en moyenne 60 milliards de dollars par an) la consommation des « classes défavorisées ». À cette somme colossale, il convient d'ajouter 20 % du PIB consacré au soutien à l'habitat, aux familles, aux retraites, à la santé et aux anciens combattants, ainsi que les subventions que l'État accorde aux denrées alimentaires importées et aux produits énergétiques, ce qui représente 30 % du PIB national.

À la fin de l'année 2014, la situation devint préoccupante, car l'Algérie fut lourdement affectée par la baisse des cours du baril, dont le prix passa de 110 dollars au mois de juillet 2014 – 85 dollars le 15 octobre, puis à 70 dollars et enfin à moins de 50 dollars au début de l'année 2015. Comme le budget de 2013-2014 était basé sur le prix d'un baril variant entre 90 et 100 dollars, cette baisse plomba une économie de rente fondée sur le tout pétrole-gaz et assurant 96 % des recettes du pays⁵⁸.

Depuis l'indépendance, l'Algérie a choisi la facilité du modèle rentier, voilà pourquoi son économie connaît cycliquement de fortes secousses à chaque fois que le prix des hydrocarbures baisse. Ce fut le cas en 1986 et c'est ce qui se produisit en 2014 avec des recettes fiscales en rétractation de 10 %, soit une perte de 23 milliards de dollars.

Au premier trimestre 2014, la Banque d'Algérie indiqua que les exportations avaient diminué de 9 % en volume et de 12 % en valeur. Or, il ne s'agissait pas là d'un accident passager, puisque la tendance baissière s'était déjà manifestée en 2013 avec un recul de 4 % en volume.

Si nous regardons les chiffres d'encre plus près, ce mouvement à la baisse semble se confirmer. En 2013, l'excédent commercial de l'Algérie fut en effet de 11,06 milliards de dollars contre 21,49 milliards de dollars en 2012, soit une baisse de

près de 50 %. La balance commerciale de l'Algérie était néanmoins toujours positive avec un excédent de 5,39 milliards de dollars pour les neuf premiers mois de l'année 2014⁵⁹. Cependant, là encore, la tendance baissière se confirma avec moins 18 % par rapport à la même période de l'année 2013.

Les optimistes diront que la situation n'est pas catastrophique, puisque la croissance était de 4 % fin 2014 contre 2,8 % en 2013. Certes, mais il faudrait un minimum de 6 % pour simplement contenir le taux de chômage. Or, comment l'atteindre quand le manque de diversification économique éloigne les capitaux étrangers qui ne viennent pas s'investir, sauf pour ce qui est du commerce ?

Une production en baisse

En 2011, des rumeurs firent état de la surestimation des réserves de gaz de l'Algérie. Les chiffres de production semblèrent alors les confirmer car la production qui était de 89 milliards de m³ en 2005 passa à 83 milliards en 2011 ; pour les mêmes années, les exportations baissèrent de 65 milliards de m³ – 49 milliards.

Pour ce qui est du pétrole, la production passa de 85 millions de tonnes en 2005 – 76 millions en 2011, baisse qui fut insensible avec un baril à 120/130 dollar mais qui devint concrète avec un baril inférieur à 100 dollars.

Au mois de janvier 2014, afin de relancer la production pétrolière, l'État algérien fit un appel d'offres international pour 31 nouveaux périmètres de recherches ; or, seuls 4 d'entre eux trouvèrent preneurs.

Pour faire face aux baisses cycliques des hydrocarbures,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

millions d'hectares, alors que 1,2 million de petits exploitants noirs ou métis (*Coloured*) cultivaient 17 millions d'hectares. Cependant, la plupart des très grandes exploitations blanches sont situées dans le Northern Cape et dans une partie du Western Cape, c'est-à-dire dans des zones semi désertiques qui ne peuvent être consacrées qu'à l'élevage extensif du mouton avec parfois un ratio de moins d'un mouton à l'hectare. La viabilité des exploitations y repose sur leur gigantisme, ce qui fait que si elles devaient être morcelées, elles ne seraient plus rentables et elles disparaîtraient alors.

Dans la région du plateau central, là où sont produits le blé, le maïs, la viande et les produits laitiers qui nourrissent les Sud-Africains, les hauts rendements ne sont possibles qu'en raison de la pratique d'une agriculture industrielle et d'une irrigation massive. Les coûts et la technologie qu'implique une telle agriculture sont tels que tout transfert à des petits agriculteurs noirs provoquerait la pénurie et la famine ; l'exemple du Zimbabwe illustre tragiquement cette question.

Dans les régions de production viticole (essentiellement le Western Cape) ou fruitière (essentiellement le Mpumalanga, le Limpopo et une partie du Kwazulu-Natal), les superficies de chaque exploitation blanche correspondent à ces types de cultures nécessitant de gros moyens ainsi qu'une technologie de pointe ; là encore, toute amputation les rendrait économiquement non rentables.

Le gouvernement ANC s'était fixé dès 1994 l'objectif irréalisable de redistribuer 30 % des terres agricoles en cinq ans. Au bout de ce terme, en 1999, seul le dixième, soit 3 %, l'avait été, mais des dizaines de milliers d'hectares étaient à l'abandon, notamment dans les régions du Limpopo, du

North West, du Mpumalanga et du Kwazulu-Natal, où des secteurs entiers avaient été vidés de leur population rurale blanche par les campagnes d'assassinat.

Depuis, incapable de procéder à une réforme agraire, le gouvernement ANC met en place un programme de partage des terres entre les fermiers et leurs employés.

55. L'expression est d'Omar Benderra (*Algeria-Watch*, décembre 2014), en ligne.

56. Pierre Goinard, *Algérie : l'œuvre française*, Paris, 1986.

57. 200 000 Algériens combattirent dans les rangs de l'armée française (tirailleurs, spahis, harkis, moghaznis etc.), ce qui constitua des effectifs au moins quatre fois supérieurs à ceux des maquisards de l'intérieur ou des membres de l'ALN stationnés en Tunisie ou au Maroc. En 1960, il y avait, dans l'armée française, 202 842 Algériens se répartissant ainsi :

Réguliers (tirailleurs, spahis etc.) : 61 500,

Harkis : 57 900,

GAD (Groupes d'autodéfense) : 55 702,

SAS (Sections administratives spécialisées) : 19 120,

Divers : 8 620.

Pour la « Régulière », en 1961, on comptait 60 000 musulmans appelés, 27 700 engagés, 700 officiers dont 250 appelés et 4 600 sous-officiers. Le nombre des Harkis et autres supplétifs assassinés après le 19 mars 1962 est compris entre 60 000 et 80 000 (Faivre, 1995 et 1996).

58. Selon les douanes algériennes (19 octobre 2014), les exportations hors hydrocarbures ne représentaient à cette date que 4,17 % du montant total des exportations algériennes.

59. En 2013, le total de toutes les exportations algériennes s'est ainsi élevé à 65,91 milliards de dollars, en baisse de 8,27 % par rapport à 2012. Quant aux importations elles totalisèrent 54,85 milliards de dollars, en hausse de 8,89 % par rapport à 2012.

60. L'Algérie importe pour 2 milliards de dollars de dérivés du plastique par an, alors qu'elle exporte du pétrole. L'Algérie exporte annuellement environ

1,2 million de tonnes de phosphate vendu à 100 dollars la tonne, alors qu'elle importe pour plus de 500 millions de dollars de produits de transformation du phosphate.

61. Coface, novembre 2014.

62. Elle l'est toujours, en dépit de certaines estimations relevant du surréalisme économique et qui placent le Nigeria devant elle.

63. Pour les années 2011-2013, le Ministre de la Police Nathi Mthetwa, a donné les chiffres suivants :

2010/2011 : 11 843 protestations pacifiques contre 974 protestations violentes.

2011/2012 : 10 832 protestations pacifiques contre 1 226 protestations violentes.

2012/2013 : 10 517 protestations pacifiques contre 1 882 protestations violentes.

64. La principale fédération syndicale sud-africaine, la Cosatu (*Congress of South African Trade Unions*) qui forme avec l'ANC et le *South African Communist Party* l'alliance tripartite au pouvoir, est menacée par une scission d'extrême-gauche. Le syndicat a considérablement évolué depuis 1994 car, désormais, les adhérents du secteur public (enseignants et fonctionnaires) représentent 40 % des effectifs.

65. Le syndicat révolutionnaire ACMU réclamait un salaire de base de 12 500 rands (un peu moins de 900 euros) contre 5 500 rands (380 euros) auparavant. Finalement, les dirigeants des mines cédèrent à la mi-juin 2014 en acceptant le doublement sur cinq ans du salaire des mineurs les moins qualifiés, le portant de 5 500 rands à 10 500 rands.

66. Pour mémoire, les Métis ne sont pas le produit d'alliances entre Blancs et Noirs, mais entre Blancs et KhoiSan (Hottentots et Bushmen). Leur langue est l'afrikans et ils portent les mêmes noms que les Afrikaners.

67. Lors des élections de 2014, le DA a obtenu 60 % des voix, soit l'addition des 49% de Métis et des 15,7 % de Blancs.

68. En deux ans, de fin 1999 à fin 2001, sur un personnel médical de 44 000 personnes, un huitième avait quitté le service public et parmi eux, une majorité avait émigré. En 2002, *The Health Systems Trust* (HST) annonça que sur 1 100 médecins blancs diplômés en 2001, 43 % avaient annoncé qu'ils allaient émigrer. Au mois de mars 2003, le HST fit savoir que 500 médecins de plus allaient quitter l'Afrique du Sud.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

et Anglais, etc. Les réunions de nombreux peuples au sein de la même entité administrative arbitraire posèrent peu de problèmes tant qu'ils furent soumis à un même maître étranger. Les difficultés apparurent lors des indépendances. La création artificielle de grands ensembles comme le Nigeria, le Tchad, le Soudan nilotique groupait dans les mêmes frontières des peuples du Nord, anciens esclavagistes et les peuples du Sud qu'ils avaient rançonnés ; les premiers, musulmans, n'avaient eu aucun scrupule à lancer des raids chez les seconds païens. De là, des souvenirs qui les portaient assez peu à vivre ensemble. La révolte du Biafra, celle des Sud-Soudanais, les malaises constants du Tchad s'expliquent largement par l'absurdité des découpages européens. C'est le péché originel. » (Deschamps, 1972 : 29).

Ceci étant, les frontières africaines sont-elles les causes principales des actuels conflits, des actuelles tensions ? Oui et non à la fois :

Non parce que les guerres africaines ne prennent que rarement leurs racines dans les divisions frontalières ; à quelques exceptions près dont les principales sont la guerre du Sahara occidental, celle entre l'Éthiopie et l'Érythrée ou encore celle opposant les deux Soudan (Lugan 2013 et 2014).

Oui car les frontières sont les causes de nombreuses guerres internes, puisqu'elles forcent à vivre ensemble des peuples que tout sépare. Fait aggravant, l'ethno-mathématique électorale qui, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, donne la victoire aux plus nombreux, est très régulièrement le détonateur de ces conflits ; l'exemple du Mali est emblématique à cet égard.

Serait-il donc utile de revoir le tracé des frontières africaines ?

Si nous prenons les cas des deux sécessions acceptées par la

communauté internationale, à savoir l'Erythrée en 1993 et le Soudan du Sud en 2011, force est de constater que le partage territorial y a réglé deux problèmes immédiats, mais qu'il en a posé d'autres encore plus crisogènes.

La naissance de l'Erythrée asphyxie l'Ethiopie (carte n°12)

L'Ethiopie est enclavée depuis 1993, année de l'indépendance de l'Erythrée, cette langue de terre de 1 000 kilomètres de long, bordière de la mer Rouge, vaste de 121 000 km² et peuplée par 3,5 millions d'habitants.

De 1889 – 1941, l'Erythrée fut une colonie italienne. En 1952, l'ONU confia la région à l'Ethiopie comme entité autonome dotée d'un drapeau et d'un gouvernement. Dix ans plus tard, en 1962, l'Ethiopie l'annexa et en fit une province de l'Empire. Cette annexion provoqua une rébellion qui ne prit fin que trente ans plus tard, au mois de mai 1991, avec la prise d'Asmara par les nationalistes érythréens et leur victoire sur l'armée éthiopienne. En 1993, Addis-Abeba accepta l'indépendance de l'Erythrée qui fut reconnue par l'OUA.

Au mois de mai 1998, la guerre éclata entre l'Ethiopie et l'Erythrée en raison d'un différend frontalier dans la région du « triangle de Badme ». Le 19 décembre 2000, un accord de paix fut signé à Alger. Depuis, une paix armée règne sur la frontière et la guerre peut reprendre à tout moment.

Après la guerre de 1998-2000, l'Ethiopie redevint une puissance régionale ne pouvant accepter son actuel enclavement. Deux possibilités existent qui pèsent sur la géopolitique de toute la Corne :

1. Le retour du port d'Assab à l'Ethiopie, avec deux options, l'une pacifique, l'autre militaire.

2. Le soutien à la création d'un Etat du Somaliland sous influence éthiopienne avec mise à disposition du port de Berbera. Depuis des années, une partie des flux commerciaux de l'Ethiopie ont été réorientés vers ce port qui possède un terminal pétrolier qui pourrait alimenter l'Ethiopie et qui dispose d'un important aéroport équipé d'une piste pouvant accueillir tous les types d'avions. Cependant, l'Ethiopie qui « contrôle » déjà de fait le port de Berbera et qui exerce une forte influence sur le Somaliland, a-t-elle intérêt à reconnaître le pays ? Le *statu quo* actuel ne lui est-il pas en définitive la solution la plus profitable ? Les mêmes avantages seraient-ils garantis à Addis Abeba par un Somaliland internationalement reconnu et qui souhaiterait échapper à la « tutelle » éthiopienne ? »

L'indépendance du Soudan du Sud a débouché sur la guerre ethnique

L'indépendance du Soudan du Sud a en partie réglé le conflit avec le Nord⁷⁸, mais elle a plongé le nouvel Etat dans les définitions communes africaines, à savoir les affres de la démocratie ethno-mathématique à travers la confrontation entre Dinka et Nuer.

La guerre du Soudan débuta avec l'indépendance du Soudan anglo-égyptien devenu République du Soudan le 1^{er} janvier 1956. Le nouvel Etat fut dirigé par les arabo-musulmans du nord qui tentèrent de faire l'unité du pays à travers un slogan : « Une seule langue : l'arabe ; une seule religion : l'islam ». Ne voulant être ni arabisés, ni islamisés, les sudistes prirent les armes. Cette

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Mali : quand la démocratie se disloque sur un rift géographique et racial

Dans cet Etat sans nation qu'est le Mali, et comme dans toute la bande sahélienne, des conflits récurrents et résurgents opposent des populations que tout sépare. Les populations nomades nordistes, Touareg, Maures, Arabes, mais aussi dans une large mesure Peul, furent esclavagistes et elles puisèrent dans le « vivier humain » sudiste du *Bilad al Sudan*, le « pays des Noirs », notamment chez les Bambara, les Soninké et les Malinké du sud Mali. Ces derniers n'ont pas oublié leurs souffrances passées dont ils furent délivrés par la colonisation française ; c'est pourquoi, dès l'indépendance, devenus les maîtres d'un Etat rassemblant artificiellement nomades et sédentaires, razzieurs et razziés, esclavagistes et victimes, ils se vengèrent, notamment sur les Touareg, lesquels, en réaction, se soulevèrent à maintes reprises. Sur ce terreau propice prospérèrent ensuite les trafiquants de toutes sortes, puis les islamistes.

Au Mali, deux guerres éclatèrent au début de l'année 2012 :

- La première concerna les seuls Touareg et elle fut menée par le MNLA (*Mouvement national de libération de l'Azawad*) dont le but était l'indépendance de l'Azawad, la « terre touareg », ce qui passait par la partition du Mali.

- La seconde était menée par un mouvement islamiste du nom d'*Ansar Dine* dont l'objectif, totalement différent, était l'instauration de la loi islamique, la *Charia*, dans tout le Mali. Dirigé par un Touareg Ifora, tribu qui fournissait l'essentiel des troupes du MNLA, *Ansar Dine* était essentiellement composé de sahéliens de diverses ethnies et d'abord d'Arabes sahariens

comme des Chaamba, des Reguibat ou encore des Maures.

Alors que le règlement de la crise devait impérativement passer par la reconnaissance du fait accompli séparatiste qui aurait dû être entériné sous une forme « acclimatée » (fédéralisme réel ou confédéralisme), la seule solution qui fut proposée fut la tenue d'élections. Or, pas plus au Mali qu'ailleurs, le scrutin n'a réglé le problème nord-sud, car l'ethno-mathématique électorale n'a fait que confirmer la domination politique des plus nombreux, en l'occurrence les sudistes.

Légitimés par le scrutin ces derniers refusèrent de prendre véritablement en compte les revendications nordistes. D'autant plus que pour Bamako, les ennemis ne sont d'ailleurs pas tant les islamistes que les séparatistes touareg. Contrairement à ce qui a trop souvent été écrit, au Mali, nous ne sommes en effet pas face à une guerre de religion, mais en présence d'un conflit ethnique et même racial dont, avec opportunisme, les islamistes ont profité.

Le cœur du problème est que, depuis le néolithique, sudistes et nordistes sont en rivalité pour le contrôle des zones intermédiaires situées entre le désert du nord et les savanes du sud. En plus d'être ethno- raciale, leur opposition était donc traditionnellement liée à deux modes de vie différents, contradictoires et concurrentiels :

- Celui des nordistes était basé sur la transhumance des troupeaux et il avait pour impérieuse nécessité la liberté d'accès au fleuve.

- Celui des sudistes est toujours fondé sur la sédentarisation, l'agriculture et les villages ; nous sommes ici dans la civilisation des greniers.

Les élections présidentielles de 2013 n'ayant donc rien

réglé, les « ingrédients » du conflit demeurent, et seule la présence militaire française empêche un nouvel embrasement.

81. A la suite des concessions démesurées faites au FPR par M. Ngulinzira, chef de la délégation gouvernementale rwandaise, la nouvelle armée nationale serait forte de 19 000 hommes dont 6000 gendarmes. Les FAR fourniraient 60 % des effectifs et l'APR 40 %. Le chef d'état-major de l'armée serait issu des FAR, celui de la gendarmerie de l'APR et les postes de commandement seraient attribués à parts égales (50 %-50 %) aux deux parties. Une importante démobilisation était également à prévoir car les FAR ayant un effectif de 40 000 hommes, 40 % d'entre eux allaient devoir être renvoyés dans leurs foyers. Pour les officiers, la démobilisation devait même atteindre les 50 %.

82. L'ancienne opposition hutu ne se retrouva cependant pas en totalité sur cette ligne, certains de ses membres demeurant fidèles à l'alliance tactique avec le FPR pour détruire le régime Habyarimana. Ce fut notamment la position d'Agathe Uwilingiyimana et de Faustin Twagiramungu. Ce fut ce courant que la presse occidentale baptisa de « Hutu modérés » et que l'immense majorité des Hutu considéra comme composé de « traîtres ».

83. Voir à ce sujet Evans-Pritchard, E.E., (1949).

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Dans le domaine de l'investissement direct, les Chinois sont présents dans tous les secteurs, qu'il s'agisse du BTP, des transports, de la téléphonie, de l'agriculture, de la pêche. Les sociétés chinoises s'appuient sur la *China Exim Bank* qui, à l'image de la *Coface* française, assure et garantit les transactions.

En 2014, 80 % des achats chinois à l'Afrique se composaient, dans l'ordre décroissant, de pétrole, de minerai de fer, de manganèse, de cuivre, de bois et de cobalt. Cette année-là, 50 % du commerce Chine-Afrique se fit avec deux pays, l'Afrique du Sud et l'Angola, cependant que 85 % du commerce Afrique-Chine se fit avec cinq pays, dans l'ordre décroissant l'Angola, la Guinée équatoriale et le Nigeria (pétrole), la RDC (minerais) et le Soudan (pétrole) (Banque mondiale 2014).

L'Inde et l'Afrique

Le premier voyage d'un chef de gouvernement indien en Afrique date de 1961 avec le déplacement de Nehru. Il a ensuite fallu attendre 2006 pour qu'un autre Premier ministre indien, en l'occurrence Manmohan Singh, vienne sur le continent en effectuant une visite officielle au Nigeria, pays qui vend 30 % de sa production pétrolière à l'Inde.

Longtemps peu visible sur le continent, l'Inde est peu à peu devenue un partenaire essentiel de l'Afrique, qui est aujourd'hui un important débouché pour ses productions agro-alimentaires, ses machines outils, son informatique et ses produits pharmaceutiques. En 2014, le commerce Inde-Afrique a atteint 100 milliards de dollars, soit la moitié du commerce Chine-Afrique (210 milliards en 2013).

Ces éléments ne parviennent cependant pas à masquer une réalité qui est que la lune de miel entre Pékin et l'Afrique semble terminée, car l'égoïsme de Pékin et de ses représentants est en effet illustré par une présence uniquement commerciale.

En 2013, l'aide chinoise à l'Afrique atteignit ainsi moins de 2 milliards de dollars, quand celle de l'UE et des États-Unis était de 23 milliards. Quant aux investissements chinois, ils étaient certes importants, mais moins que ce l'on croit généralement. Toujours en 2013, ils ne représentaient en réalité que 3 % des investissements chinois dans le monde, chiffre qui permet donc de relativiser la « prise de contrôle » de Pékin sur le continent africain.

En réaction à l'agressivité commerciale chinoise en Afrique, de plus en plus nombreuses sont les études qui délivrent un message alarmiste dénonçant un néocolonialisme, un « cauchemar africain », un « pillage du continent », des « liens de dépendance » ou un « système cleptocratique » etc.⁹³Certains Africains sont ainsi devenus pour le moins dubitatifs :

« Il faut être vigilant et sortir d'une admiration béate. Les Chinois sont des capitalistes qui viennent en Afrique pour leurs intérêts. A nous d'affirmer notre personnalité, de définir et de défendre nos intérêts dans des accords précis. Sinon, ce sera un marché de dupes » (Gaye, 2006).

De plus en plus nombreux sont les Africains qui ont fini par prendre conscience que leur continent s'est quasiment livré au bon vouloir d'un nouveau colonisateur, mû, celui-là, par le seul moteur du profit et dont le volontarisme commercial peut avoir pour résultat la destruction du faible tissu productif local.

L'exemple du textile en est une illustration. Ainsi, en

quelques années, les exportateurs chinois ont porté un coup mortel à l'industrie textile africaine. Au Nigeria, 80 % des entreprises ont fermé et en Afrique du Sud 50 %, car les Chinois vendent des produits moins chers que ceux fabriqués en Afrique, et parfois même à des prix inférieurs au simple coût de la matière première.

Quant aux conditions financières de l'aide, elles ont eu pour résultat de livrer plusieurs pays africains pieds et poings liés à Pékin à travers des prêts préférentiels ou même sans conditions. Généreusement octroyés, ces derniers font replonger les pays bénéficiaires dans la spirale de l'endettement dont certains commençaient tout juste de sortir. En réalité, la Chine prête pour financer des routes, des ponts, des lignes ferroviaires, des aéroports et en échange, les États africains lui accordent des contrats de construction ou des concessions minières.

Cité par l'hebdomadaire *Jeune Afrique*⁹⁴, M. Moeletsi Mbeki, vice-président de l'Institut sud-africain des affaires étrangères, considère même que :

« L'Afrique vend des matières premières à la Chine, qui lui revend des produits manufacturés. C'est une équation dangereuse qui reproduit le vieux système de relation avec une puissance coloniale. L'équation n'est pas soutenable. D'abord, l'Afrique a besoin de préserver ses ressources naturelles pour son développement industriel futur. En outre, la stratégie d'exportation de la Chine contribue à désindustrialiser des pays africains moyennement développés ».

Les appétits, pour ne pas dire la voracité des courtiers chinois, butent donc de plus en plus sur les réalités africaines. Ainsi, à Madagascar, où le directeur chinois d'une cimenterie reconnaît qu'« il y a eu des mésententes, les ingénieurs chinois ne parlaient ni malgache ni français. Et puis c'est vrai que nous

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

encore selon les critères des sociétés traditionnelles, antérieurs à la colonisation, dans lesquelles les Africains prélevaient sur un milieu aux ressources inépuisables. Ce n'est plus le cas ! D'une année sur l'autre, la désertification sud saharienne et l'appauvrissement des forêts équatoriales sont ainsi visibles à l'œil nu.

Dans toute l'Afrique le déficit alimentaire a été amplifié par l'exode rural qui a entraîné une baisse des productions vivrières et la création de mégapoles non productives mais grosses consommatrices. Le pire est cependant devant nous car, selon la BAD, les villes africaines vont continuer à recevoir et donc à absorber des vagues de plusieurs dizaines de millions d'habitants, ce qui aura pour résultat que la population urbaine va continuer à croître plus vite que la population rurale, pourtant la seule productrice de nourriture.

Un des mythes du développement africain était l'urbanisation, car il était postulé que cette dernière ferait baisser le taux de croissance de la population. En Afrique, ce schéma ne s'est pas appliqué, car l'urbanisation n'a pas entraîné de baisse notable et significative de la fécondité.

Le taux d'urbanisation africain qui était de 14 % en 1950 est passé à 40 % en 2013 et il sera supérieur à 60 % en 2050. L'Afrique sera alors un continent urbain, univers de bidonvilles constituant autant de pôles de pauvreté et de violence. D'ici à 2050, l'Afrique comptera ainsi entre 300 et 500 millions de citoyens de plus, une partie par croissance naturelle, l'essentiel à la suite de l'exode rural. Toutes les politiques de développement seront alors réduites à néant.

Une fois encore, la différence avec l'Asie est criante. À partir de la décennie 1960, afin de mettre un terme aux

terrifiantes famines, de nombreux pays asiatiques lancèrent la « révolution verte ». Ils consacrèrent alors jusqu'à 20 % de leurs budgets à l'agriculture. En Afrique, il fallut attendre 2003 pour que les dirigeants s'engagent à soutenir ce secteur vital en lui consacrant 10 % de leurs budgets. En 2014, nous étions loin du compte et le plus souvent, les budgets militaires étaient supérieurs à ceux de l'agriculture.¹⁰³

En plus d'être suicidaire, l'effarante démographie africaine est également crisogène car, tôt ou tard se posera la question de la lutte pour l'espace, qui provoquera des conflits. Dès à présent, la pression démographique explique l'amplification de certains conflits ethniques traditionnels, comme au Kenya ou dans le Sahel.

Les violences ethniques et tribales qui secouent régulièrement le Kenya et qui se sont multipliées en 2014, sont concentrées dans deux régions, les basses terres pastorales de l'intérieur et la région de la rivière Tana qui se jette dans l'océan indien. Dans les deux cas, les tensions ont été amplifiées par la démographie.

1. L'explication des conflits se déroulant dans les basses terres pastorales de l'intérieur est que les hautes terres, zones bantuphones notamment peuplées par les Kikuyu et les Luhya, sont surpeuplées, ce qui entraîne une migration-colonisation de ces derniers en direction des zones basses peuplées d'éleveurs nilotiques ou couchitiques.

2. La région de la rivière Tana est une sorte de « doigt » agricole bantuphone peuplé de migrants venus des hautes terres et enfoncé en plein pays pastoral couchite. Or, la présence des colons kikuyu gêne les pasteurs qui ont un impérieux besoin de libre accès à la rivière. Ces troubles

opposent des éleveurs nomades couchites, les Orma, qui sont environ +/- 60 000, soit 0,2 % de la population du Kenya aux 70 000 agriculteurs bantuphones Pokomo et aux dizaines de milliers colons kikuyu installés ces dernières décennies.

Dans ces deux régions du Kenya, ces violences résurgentes ont des causes à la fois économiques, politiques et ethniques. Nous sommes en effet en présence d'une rivalité classique existant entre nomades et sédentaires pour les pâturages et les ressources en eau. De plus, dans ces zones peuplées par de petites ethnies pastorales éparpillées sur de vastes territoires, l'installation concentrée d'agriculteurs sur des zones fertiles peut faire basculer la majorité politique d'une circonscription, ce qui fait que les indigènes se font à la fois voler leur terre par des étrangers qui, de plus, les dominent politiquement en raison de l'ethno-mathématique électorale.

Le cas du Sahel est emblématique. Cette immense bande de terre qui est d'abord une zone contact entre la civilisation des greniers et celle du nomadisme pastoral, ne forme pas une frontière climatique et géographique nette entre l'Afrique « blanche » et l'Afrique « noire », mais un espace de transition entre ces deux mondes. Il couvre dix pays en s'étendant sur plus de 3 000 000 de kilomètres carrés ; sa forme est celle d'un couloir dont les deux extrémités ouest et est sont l'Atlantique et la mer Rouge. Monde de contacts traditionnellement ouvert mais aujourd'hui cloisonné par des frontières artificielles, le Sahel vit se succéder de grands empires (Ghana, Mali, Songhay, etc.) qui contrôlaient les voies méridionales du commerce transsaharien. L'ensemble sahélien est un monde écologiquement fragile avec

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Dans ces conditions, comment prétendre régler la question de l'État en Afrique quand les réalités sociopolitiques composant les pays (ethnies, tribus et clans) sont niées jusqu'à l'absurde par ceux qui sont présentés dans les médias comme les « spécialistes » de ce continent ?

Un retour en arrière permettra de mieux poser la question. Durant trois décennies, de 1960 – 1990, la priorité fut donnée à la constitution ou au renforcement des États-nations. Comme il leur fallut alors brûler les étapes, les États africains nés de la décolonisation empruntèrent le « raccourci autoritaire » et c'est pourquoi, en règle générale, le parti unique s'identifia à l'État qui était à créer. Les particularismes ethniques furent alors combattus car ils étaient vus comme des ferments potentiels de division et d'affaiblissement de l'édifice étatique en gestation. La contradiction était totale car, dans la réalité, une ethnie, et parfois même une tribu ou même un clan, quand ce ne fut pas un lignage, accapara le pouvoir, s'identifiant ainsi au parti unique, donc à l'État, tandis que les composantes qui en étaient exclues s'y opposèrent régulièrement.

Cette idée domina durant toute la période de la « guerre froide », laquelle correspondit malheureusement pour l'Afrique à la période de ses indépendances. La priorité pour les deux blocs étant alors de maintenir leurs positions africaines, le *statu quo* politique fut donc privilégié avec l'acceptation à des régimes forts sur lesquels ils pouvaient s'appuyer.

Après la fin de la « guerre froide » l'Afrique ne fut plus un enjeu géostratégique et les échecs de trente années d'indépendances apparurent alors au grand jour, car, plus personne n'avait intérêt à les masquer. La question du pouvoir fut alors posée et en 1990, lors de la Conférence franco-africaine de La Baule, le président François Mitterrand déclara

que l'Afrique indépendante avait échoué par déficit de démocratie. Les échecs de l'Afrique avaient donc une explication : le « déficit de démocratie ».

L'Afrique subit ensuite un véritable « diktat démocratique » qui entraîna certes la fin du régime de parti unique, ou du moins sa redéfinition, mais qui engendra d'abord le chaos. Le placage démocratique se traduisit en effet par une multiplication des crises dans l'ensemble du continent et bientôt, l'« oukase démocratique » apparut comme une catastrophe. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, car non seulement le postulat démocratique ne contenait pas de levain étatique, mais encore il était porteur de ferments d'anarchie pour ne pas dire de dislocation.

Aucun État de par le monde n'a en effet été créé par la démocratie. Que l'on y songe bien : ce ne fut pas la démocratie qui permit la constitution des États-nations d'Europe, mais la force, la ruse, la volonté et peut-être d'abord la durée. Ce ne fut qu'après, longtemps après leur naissance, que la démocratie y fut introduite. Et encore, le mouvement ne fut pas évident ; il fallut les bouleversements révolutionnaires français étendus à une Europe mise à feu et à sang pour renverser le vieil ordre aristocratique. Ce ne fut pas le préalable démocratique qui forgea l'unité italienne, mais les armées françaises envoyées par l'empereur Napoléon III. Ce ne fut pas non plus l'idéal démocratique qui permit la réalisation de l'unité allemande, mais l'énergie prussienne canalisée par le chancelier Bismarck et la victoire militaire de 1870 remportée sur la France. Les États-Unis d'Amérique eux-mêmes ne sont pas nés de la démocratie, c'est-à-dire du consensus, mais de la guerre. Originellement, ils étaient en effet une colonie anglaise qui forgea son destin dans les combats menés contre sa métropole.

Face aux bouleversements politiques et même aux drames

qu'ils avaient engendrés et même provoqués en obligeant l'Afrique à renoncer au parti unique pour adopter sans aménagement le système démocratique individualiste, les pays du Nord furent désemparés.

Le révélateur du drame qui les tétanisa fut la Somalie déchirée par une atroce guerre tribale, clanique et lignagère. Pour tenter d'y mettre un terme, ils inventèrent alors la notion d'« ingérence humanitaire », sorte de néo colonialisme des « gentils ». Cette doctrine repose en effet sur les « bons sentiments » des démocrates nantis des pays industrialisés. Elle fut imposée aux opinions publiques par un véritable « matraquage » médiatique basé sur des images choc. Elle fut relayée par les hommes politiques des pays industrialisés qui eurent peur de se voir taxés de froideur de sentiments et qui se firent les suivistes empressés et zélés d'une campagne organisée par l'alliance d'un tiers-mondisme moribond et de l'industrie nord-américaine de l'agroalimentaire, qui y vit un moyen d'écouler à bon compte, et en soignant une image souvent écornée, le contenu de silos engorgés...

Les conséquences de cette politique furent calamiteuses car, non seulement l'« ingérence humanitaire » ne régla aucune des causes profondes des crises qu'elle était censée « traiter », mais encore elle les entretint, comme en Afrique centrale par exemple.

Cette doctrine totalement déconnectée des réalités, aveugle, sans discernement et même absurde, fut à certains égards criminelle car elle provoqua un nouveau traumatisme culturel, à la fois profond et durable. En effet, une fois de plus, au nom d'une morale supposée « universelle », les pays industrialisés du Nord, désarmés par les mythes incapacitants et le paradigme de la culpabilisation empêchèrent les équilibres africains de se réaliser.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

2006 : 935).

Hugh Thomas (2006), a montré que cette ponction humaine n'eut en définitive que peu d'effets sur le bilan démographique global de l'Afrique, pour la simple raison que la plus grande partie du continent y échappa ; mais aussi parce que l'introduction des plantes américaines par les Portugais (maïs, manioc, patates douces, haricots etc...) provoqua, semble t-il, un considérable essor démographique dès les XVI^e-XVII^e siècles, ce qui lui permet d'écrire :

« La population de l'Afrique de l'Ouest était probablement de l'ordre de 25 millions au début du XVII^e siècle, avec un taux de croissance de 17 pour 1000. La Traite qui prélevait 0,2 % de la population par an n'a pu avoir pour effet maximum que de ralentir son augmentation » (Thomas, 2006).

John Illife résume cette réalité d'une phrase choc quand il écrit que la ponction démographique opérée par la Traite fut pour l'Afrique « un désastre, mais pas une catastrophe ».

Un désastre humain, pour chaque homme et chaque femme déraciné contre son gré, enchaîné et contraint aux travaux forcés, c'est une terrible et douloureuse évidence. Une catastrophe démographique dont un continent tout entier ne s'est pas relevé et qui explique ses problèmes actuels, certainement pas !

Quand Catherine Coquery-Vidrovitch se prend les pieds dans ses propres chiffres

Catherine Coquery-Vidrovitch, pilier de la thèse d'une Europe coupable de tous les maux africains, fixe arbitrairement la population de l'Afrique noire à 100 millions

d'habitants en 1650 (1978 et 1985). Tout aussi arbitrairement, elle diminue ce chiffre de 5 millions en un siècle, puisqu'en 1750 il ne serait plus, toujours selon elle, que de 95 millions.

La Traite des esclaves serait donc venue perturber et briser une croissance naturelle universelle puisque, dans le même temps, la population chinoise doublait et celle du sous-continent indien augmentait d'un tiers. Or :

1. Supposons que les chiffres de Coquery-Vidrovitch soient valides et que la population noire africaine ait bien été en 1650 de 100 millions d'âmes. À partir de là, mettons en rapport ces chiffres avec le volume de la Traite et cela sur quatre siècles, à savoir 20 millions, se décomposant en 12 millions, évaluation la plus haute et comprenant les pertes dues au transport, que nous augmentons de 8 millions de décès en cours de capture, non directement imputables aux Européens mais qui pèsent aussi sur ces comptes sordides. Divisons ensuite ces 20 millions par 400 ans et nous obtenons le chiffre annuel moyen de 50 000 victimes, soit 0,05 % de la population totale de l'Afrique noire, ce qui est, nonobstant son horreur, inférieur à n'importe quel taux de natalité. Première conclusion, il est donc absurde de parler de stagnation.

2. À supposer néanmoins que la population africaine ait stagné, c'est-à-dire que chaque femme n'ait donné le jour qu'à un peu plus de deux enfants viables. Si nous estimons qu'à l'époque l'espérance de vie d'un Africain était de 50 ans¹²⁶, la population africaine se serait donc renouvelée entre sept et huit fois durant ces 400 ans, ce qui revient à dire que cette ponction de la Traite se serait opérée non pas sur une population de 100 millions, mais sur les 700 – 800 millions

d'âmes qui se succédèrent sur le sol africain pendant ces quatre siècles.

Avec, sur 400 ans, une ponction de 20 millions, estimation hautement maximaliste, la Traite européenne aurait donc coûté à l'Afrique 2,5 % de sa population sur la période considérée.

3. Cette ponction aurait-elle pu, oui ou non, obérer de façon significative l'avenir du continent ? Pour tenter de répondre à cette question, comparons ces 2,5 % aux catastrophes humaines connues par d'autres contrées et notamment par l'Europe.

On estime que les grandes épidémies de peste décimèrent selon les régions entre 30 et 60 % de la population. La guerre de Trente Ans dépeupla littéralement une grande partie de l'Europe centrale et, de façon globale, les guerres de Religion firent des massacres qu'on a peine à imaginer aujourd'hui. De plus, et à la différence de la traite subie par l'Afrique, à chaque fois, ces catastrophes européennes prélevèrent de forts pourcentages sur des périodes courtes, quelques années parfois, et non pas en quatre siècles comme dans le cas de la Traite atlantique. Or, ces terribles saignées n'ont pas bloqué le développement de l'Europe, même si elles l'ont peut-être freiné ici où là.

Pour être en rapport avec les pertes européennes de la Grande Peste, soit 40 % de la population en moyenne, il aurait fallu que la population de toute l'Afrique ait été au maximum de 6 millions d'habitants. Dans ces conditions, avec une espérance de vie de 50 ans, durant sept à huit générations, entre 42 et 48 millions d'Africains se seraient succédé et une ponction de 20 millions aurait à peu de chose près correspondu aux pertes des grandes épidémies du

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

inversa parfois les rapports de force en affaiblissant certaines ethnies et en renforçant d'autres, comme en Namibie par exemple avec l'élimination des Herero au profit des Ovambo. Elle procéda également par amputation comme dans le cas du Maroc, Etat millénaire territorialement découpé au profit de l'Algérie et de la Mauritanie nées des partages coloniaux, d'où les problèmes qui se posent aujourd'hui dans le Sahara occidental.

La colonisation provoqua également un choc culturel essentiel, comme l'a superbement écrit Georges Balandier, puisqu'elle

« a (...) provoqué un mouvement de libération des esclaves par rapport aux hommes libres, des femmes par rapport aux hommes, des jeunes générations par rapport aux « aînés » et même, pourrait-on dire, des vivants par rapport aux morts, dans la mesure où la christianisation a détaché ceux-là des cultes traditionnels. Ce faisant, l'origine de l'autorité et de la puissance a été déplacée, rendue étrangère ; la dépendance n'est plus apparue comme inscrite dans la tradition (...), comme un fait de quasi-nature, elle a été vécue comme imposée par une société absolument étrangère » (Balandier, 1952 : 59)

4. La décolonisation confirma ensuite l'inversion des rapports de force ethniques provoquée par la colonisation. Les anciens dominés devenus régulièrement les cadres locaux du pouvoir colonial héritèrent souvent des États artificiels légués par les anciens colonisateurs et à la tête desquels ils furent placés. Avec eux ou bientôt au profit d'autres peuples, la mathématique électorale attribua ensuite la légitimité et donc le pouvoir, non aux meilleurs, aux plus compétents, aux mieux formés, mais aux plus nombreux, c'est-à-dire à ceux dont la principale vertu était la fécondité de leurs femmes. La loi du nombre, raboteuse des élites et inconnue de l'ordre naturel

africain, venait ainsi bouleverser une harmonie sociale fondée sur l'autorité naturelle, les hiérarchies héritées, le respect et la soumission.

La colonisation a donc perturbé, changé, modifié le déroulé de l'histoire africaine, mais elle n'a pas pillé l'Afrique¹³².

Le cas britannique¹³³

Contrairement aux idées-reçues, la part des colonies dans le PNB national (*GDP : Gross Domestic Product*), fut négligeable¹³⁴. Pour ce qui est du taux de retour sur les investissements faits dans le domaine impérial, Avner Offer (1999) a ainsi démontré qu'il avait été surestimé et que les investissements coloniaux n'ont en réalité représenté qu'une faible partie du volume de tous les investissements outre-mer. Il estime ainsi au maximum à 0,4 % du revenu national les bénéfices des investissements retirés de l'Empire en 1913, c'est-à-dire à son apogée, ce qui est négligeable.

Avner Offer a également démontré que les bénéfices retirés de l'Empire dans son ensemble ne constituèrent qu'entre 5 et 6 % du revenu national britannique et qu'entre 1913 et 1934, l'Afrique ne représenta qu'entre 1 et 2 % des importations britanniques et 2 – 3 % de ses exportations (Edelstein, 1994). L'Empire africain n'eut donc pas de véritable intérêt économique pour la Grande Bretagne¹³⁵.

118. Ainsi, « (...) certains vont jusqu'à contester l'existence d'un esclavage interne à l'Afrique (...). À vrai dire, comment des Etats africains auraient-ils pu justifier l'exigence d'une indemnisation compensatrice et expiatoire, lors de la Conférence mondiale des nations Unies contre le racisme à Durban en

septembre 2001, s'ils avaient reconnu chez eux (...) la participation des anciennes oligarchies à ce crime contre l'humanité que fut la traite négrière ? » (Botte, 2002).

119. Mais pas aux descendants de leurs pourvoyeurs et associés africains...

120. Ce fut sous la présidence de Jacques Chirac que les députés votèrent à l'unanimité (donc tous les élus de « droite »), et en première lecture, la loi dite « Taubira ». Définitivement adoptée le 10 mai 2001, cette loi qualifie de « crime contre l'humanité » la traite esclavagiste européenne. Christiane Taubira a plus tard précisé que sa loi passe sous silence la traite arabo-musulmane afin que les « jeunes Arabes (...) ne portent pas sur leur dos tout le poids de l'héritage des méfaits des Arabes » (*L'Express* du 4 mai 2006).

121. Au sujet de l'esclavage contemporain ou ancien et des influences comportementales en Afrique, voir Roger Botte (2002,144-164).

122. Certains Africains ne sont pas dupes, ils le savent et le dénoncent. *Andagaman*, le film du réalisateur ivoirien Gnoan M'Balla sorti dans les salles en juin 2001, est explicite à ce sujet. Selon son auteur, le film met en effet en scène : « (...) la complicité des peuples africains qui ont vendu leurs frères aux trafiquants d'esclaves. Les tribus africaines se lançaient à la conquête d'autres tribus, les vaincus étaient faits prisonniers et échangés contre des fusils et du rhum. »

123. À cet égard, on jugera de la liberté prise avec l'histoire par Patricia Rozema, auteur de l'adaptation cinématographique du célèbre roman de Jane Austen, *Mansfield Park*. En totale contradiction avec les faits historiques, la réalisatrice imagine une scène qui n'existe pas dans le roman, dans laquelle l'héroïne longe la côte anglaise en fiacre. Elle entend des gémissements venant de la mer et interroge son cocher lequel lui répond sans sourciller qu'il s'agit d'un navire négrier et que ces râles sont ceux des malheureux esclaves entassés dans ses cales.

C'est évidemment impossible : aucun négrier n'aurait pris le risque de « gâter son ébène » en allant musarder dans la Manche... Les ports de Liverpool ou de Nantes n'ont jamais vu le moindre captif noir, sinon de manière anecdotique. Les bateaux partaient en effet des ports européens chargés de produits à échanger avec les pourvoyeurs en paiement de leurs captures et y revenaient chargés de produits des Amériques. D'où le nom de « commerce triangulaire ».

124. D. Richardson, « The British Empire and the Atlantic Slave Trade : 1660-1807 », dans le volume II de *The Oxford History of the British Empire*,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

d'instruction : il travaille à charge et à décharge, alors que le mémorialiste et le témoin sont, par définition, en pleine subjectivité. Ainsi, le Français rapatrié d'Algérie aura une mémoire différente de celle du soldat du contingent ou de celle de l'Algérien nationaliste. Chacun peut certes écrire ou raconter son histoire. Elle enrichira certainement la connaissance de la guerre d'Algérie, mais elle n'en sera cependant jamais l'Histoire¹⁴².

L'exemple même du débat stérile est celui ouvert par l'article de loi du 23 février 2005 consacré au « rôle positif », non pas de la « colonisation », car le mot tabou n'est pas contenu dans l'article de la Loi, mais de la « présence française outre-mer »¹⁴³ :

« Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit ». (Article 4 de la Loi du 23 février 2005).

Les lignes 3 – 5 ne posent pas de problème. Restent donc les lignes 1 et 2 qui contiennent deux éléments « sensibles » :

1. La référence aux « programmes scolaires ». Ecartons immédiatement cette remarque car elle fait allusion à un débat franco-français concernant le rôle et la place de l'Education nationale dans la société ; or il n'a pas lieu d'être évoqué ici. Notons simplement que nous sommes en pleine hypocrisie car ceux qui furent en pointe sur cette question, à savoir les syndicats d'enseignants, sont totalement politisés. Depuis des décennies, ils ont en effet imposé leur propre grille de lecture de l'histoire de la colonisation. Par souci d'équilibre, les députés

firent passer dans la Loi, un texte bien timide au demeurant, destiné à signaler, modestement, presque avec humilité, que tout ne fut pas négatif dans la colonisation et cela, contrairement à ce qui est le plus souvent enseigné. Or, le problème n'était pas l'existence de cet article de Loi, mais le fait que, compte tenu de la prise en otage de l'enseignement dit « public » par une minorité politique, la représentation nationale ait été contrainte de s'immiscer dans les programmes d'enseignement, afin de tenter précisément d'y rétablir un minimum de pluralité.

2. Le cœur du problème est constitué par un membre de phrase : « rôle positif de la présence française outre-mer ». Avec ces quelques mots, nous en revenons à la distinction faite plus haut entre Mémoire et Histoire car, en réalité, deux Mémoires se sont dressées l'une contre l'autre : celle des anciens « colonisateurs » et celle des anciens « colonisés ».

Qu'entend-on en effet par « rôle positif de la présence française outre-mer » ? Cette question entraîne naturellement des réponses différentes selon les auditoires auxquels elle est posée.

En France, les anciens « coloniaux » ou les rapatriés d'Algérie mettent en avant une vision euro-péo-centrée, parfois critique, mais dans tous les cas essentiellement valorisante. Il s'agit de l'apport « civilisationnel » des politiques en matière de santé, d'éducation et des grandes réalisations dans les domaines des transports et des infrastructures diverses, etc.

En Afrique, le seul fait de poser cette question est considéré comme insultant car, quoiqu'elle ait pu y faire et y bâtir, la colonisation y est, une fois pour toutes, perçue comme une humiliation. La subjectivité sensorielle y est telle que la discussion est même impossible. Comme elle l'est aux Antilles

lorsque l'on évoque la question de l'esclavage.

L'incommunicabilité entre les deux mémoires est donc totale car les anciens colonisateurs ont une logique comptable, alignant le nombre d'hôpitaux construits, les pourcentages d'enfants scolarisés ou encore les kilomètres de routes tracées, quand les anciens colonisés parlent de dignité bafouée.

A l'applaudimètre de l'émotionnel, les seconds sont assurés d'être les vainqueurs. Que pèse en effet un livre de comptes face à une humiliation historique, qu'elle soit réelle ou postulée ?

Pour tenter de « reprendre la main », les anciens colonisateurs devront alors mettre en avant leurs propres souffrances : exode de 1962, spoliation, attentats, assassinats, enlèvements etc. Ce sera donc mémoire contre mémoire. Mais dans ce type d'exercice, les jeux sont faits par avance, et les anciens « coloniaux » assurés de perdre.

En effet, et à supposer que leur part de souffrance soit prise en compte par les tenants de la mémoire adverse, il leur sera toujours opposé, *in fine*, que pour respectable qu'elle soit, la leur l'est dans tous les cas moins que celle de ceux qu'ils humilièrent en les colonisant. L'impasse est donc définitive, parce que les colonisateurs sont toujours présentés comme des agresseurs et les colonisés comme des victimes.

La situation est pourtant insolite. Ceux qui ne cessent d'accuser l'Europe de les avoir colonisés hier, forcent aujourd'hui ses portes pour y trouver de quoi survivre ou pour s'y faire soigner.

Laissons parler les chiffres. Il y eut au maximum 1 500 000 nationaux (ou Européens) installés dans tout l'Empire français, dont plus des deux tiers dans la seule Algérie. Or, en 2005, il y a donc dix ans de cela, les populations originaires de l'ancien Empire français et vivant en France comptaient déjà plus de six

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

colonie (1930-1962). Paris.

LEFEUVRE, D. (2006). *Pour en finir avec la repentance coloniale*. Paris.

LEMARCHAND, R. (1992). « Burundi : The politics of ethnic amnesia » in Helen Fein, *Genocide Watch*, Yale University Press, 1992, pp 70-86).

LUGAN, B. (2003). *God Bless Africa. Contre la mort du continent noir*. Paris.

LUGAN, B. (2006). *Pour en finir avec la colonisation. L'Europe et l'Afrique XV-XX^e*. Paris.

LUGAN, B. (2009). *Histoire de l'Afrique des origines à nos jours*. Paris.

LUGAN, B. (2010). *Histoire de l'Afrique du Sud des origines à nos jours*. Paris.

LUGAN, B. (2013). *Les guerres d'Afrique des origines à nos jours*. Paris.

LUGAN, B. (2014a). *Rwanda : un génocide en questions*. Paris.

LUGAN, B. (2014b). *Afrique, la guerre en cartes*, éditions de l'Afrique Réelle.

MARSEILLE, J. (1984). *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*. Paris.

MARSEILLE, J. (1993). « Entretien ». *Enquête sur l'Histoire*, n° spécial *L'Aventure coloniale*, automne 1993.

MARSEILLE, J. (1986). «L'héritage colonial français : au-delà des légendes », in *Le Tiers-Mondisme en question*, sous la direction de Rony Braumann, Paris, 1986.

MICHAÏLOF, S. (2010). Révolution verte et équilibres géopolitiques au Sahel, dossier de l'Iris. En ligne.

MICHAÏLOF, S. ET BONNER, A. (2010). *Notre maison brûle au Sud. Que peut faire l'aide au développement ?*, Paris.

MICHALON, TH. (1984). *Quel Etat pour l'Afrique ?* Paris.

MWAYILA TSHIYEMBE (2001). *Etat multinational et démocratie Africaine. Sociologie de la renaissance politique.* Paris.

OBICHERE, B. I. (1978). « Women and Slavery in the Kingdom of Dahomey », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, volume LXV (1978), n° 238, pages 5 – 20.

OFFER, A. (1999). « Coasts and Benefits, Prosperity, 1870-1914 », *The Oxford History of the British Empire, Volume III*, 1999, pp 690-711.

PAMBOU TCHIVOUNDA, G. (1982). *Essai sur l'État postcolonial.* Paris.

PEATRIK, A.M. (1998). « Les sociétés anciennes et leur héritage. Eclairage anthropologique ». In Grignon, F et Prunier, G. (1998). *Le Kenya contemporain*, pp 54-76, Paris.

PERSON, Y. (1980). « La population de l'Afrique noire durant les XVIII^e et XIX^e siècles », *Culture et Société*, III, 1980, pages 26 – 49.

PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, O. (2004). *Les traites négrières. Essai d'histoire globale.* Paris.

PEYREFITTE, A. (1994). *C'était de Gaulle.* Paris.

RAGATZ, L. (1928). « The Fall of the Planter Class in the British Caribbean (1763 -1833) a Study » in *Social Economic History*, New York.

RENAULT, F. (1982). «La traite des esclaves noirs en Libye au XVIII^e siècle». *Journal of African History*, numéro 23 (1982), pp 163-181.

RENAULT, F ; DAGET, S. (1985). *Les Traités négrières en Afrique.* Paris.

RICHARDSON, D., (1998) « The British Empire and the Atlantic Slave Trade. 1660-1807. » in *The Oxford History of the British Empire, volume II*, 1998, pp 440-464.

ROGER LOUIS, W.M. (sous la direction de). *The Oxford History of the British Empire*, 5 volumes, 1998-1999.

ROULAND, N. (1988). *Anthropologie juridique*. Paris.

STANLEY, H-M. (1890). *Dans les Ténèbres de l'Afrique*. Paris.

STORA, B. (1999). *Le Transfert d'une mémoire*, Paris, 1999.

THOMAS, H. (2006). *La Traite des Noirs (1440-1870)*. Paris.

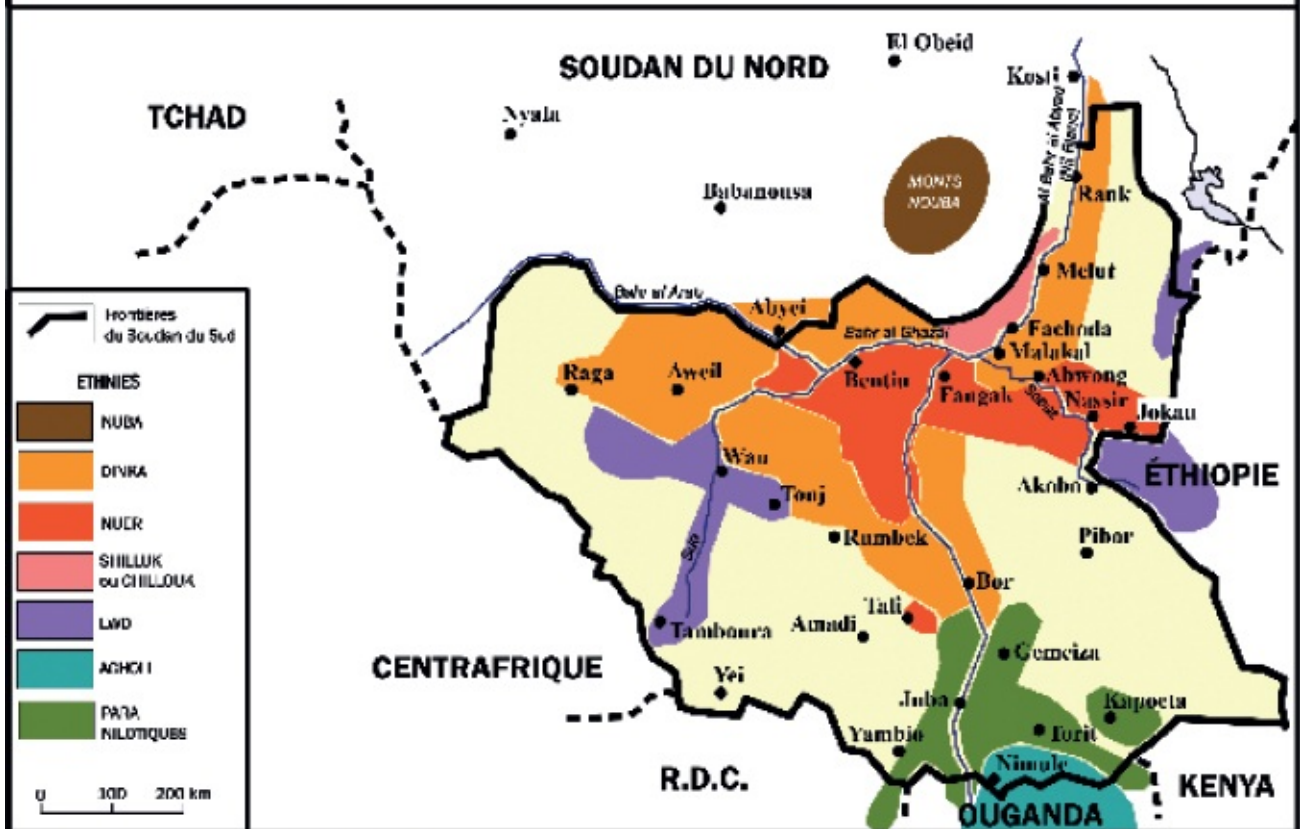
VETTOVAGLIA, J-P. (2015). *L'Afrique est-elle « bien » ou « mal » partie ?* *Revue des Deux Mondes*, janvier 2015, pp 108-117.

WAGNER, J. (2014). *Chine-Afrique : le grand pillage*. Paris.

WONDJI, C. (1985). *La côte ouest africaine du Sénégal à la Côte d'Ivoire*. Paris.

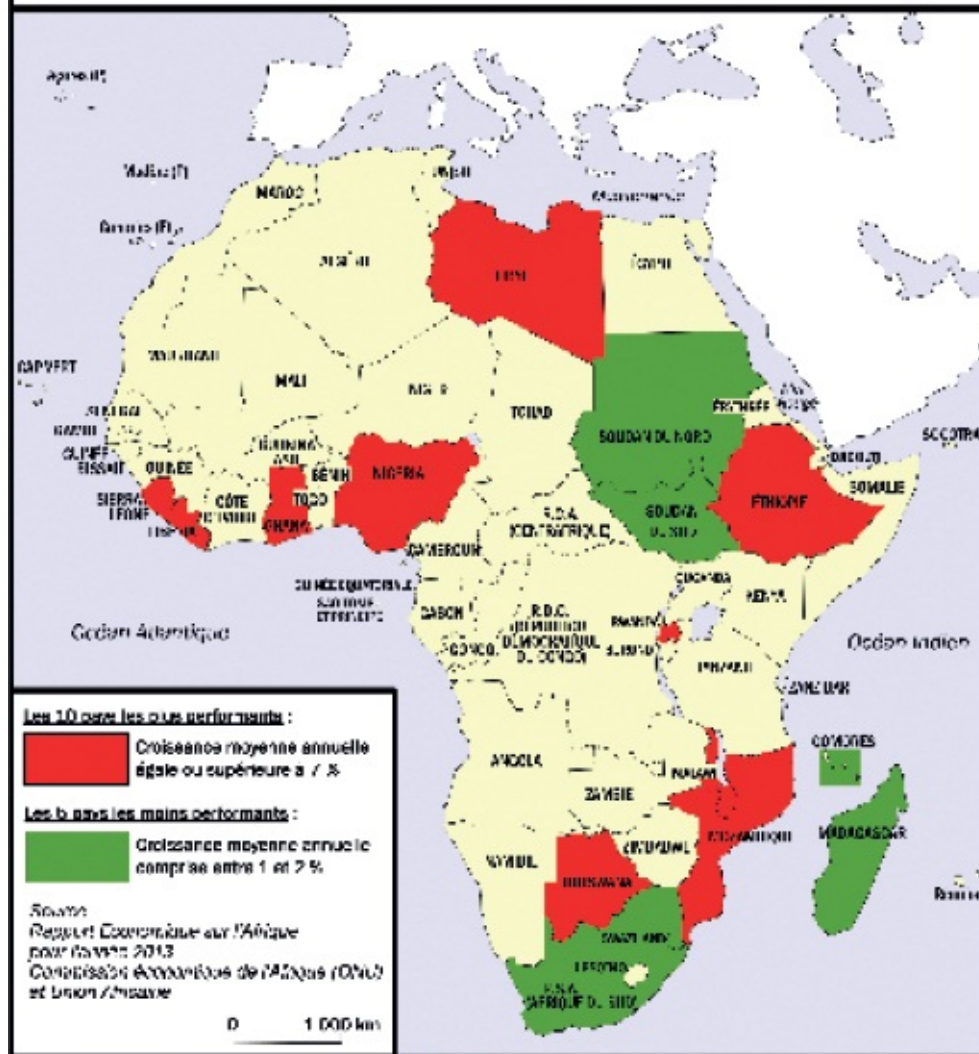
Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

LA QUESTION ETHNIQUE DANS LE SOUDAN DU SUD



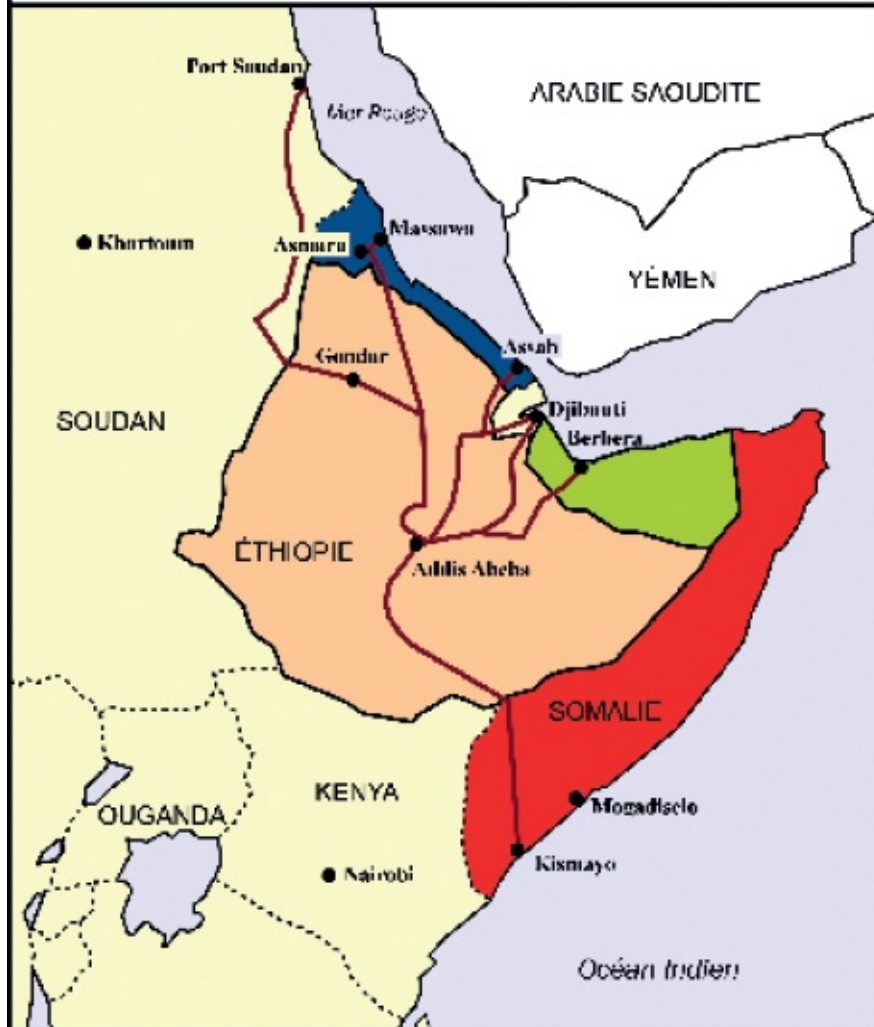
Tous droits de reproduction réservés www.hemard.com

PAYS PERFORMANTS ET PAYS NON PERFORMANTS (2013)



Tous droits de reproduction réservés www.bernam.luiss.com

L'ENCLAVEMENT DE L'ÉTHIOPIE



 Principales axes routiers

 Somaliland

 Somalie

 Érythrée

Distances :

Addis Ababa	→	Massawa	± 1700 km
	→	Assab	± 1000 km
	→	Djibouti	± 1000 km
	→	Berbera	± 2000 km
	→	Kismayo	± 2500 km
	→	Port Sudan	± 3000 km